

Statut salarial : point de situation

L'AVMES a reçu dernièrement un courriel d'un de nos membres, nous interpellant sur la situation du dossier "négociations salariales". Avec son accord, nous nous permettons de le diffuser et d'y répondre par un communiqué.

Bonjour, mes collègues et moi-même sommes jeunes enseignants spécialisés et souhaitons en savoir un peu plus. Pensez-vous que pour l'année à venir nous serons rémunérés de manière plus décente!? Qui pourrait nous informer à ce sujet?
Merci de votre aide, cordialement

Re-bonjour, le 19 janvier Anne-Catherine Lyon rencontrait l'AVOP et l'AVMES. Est-ce que des décisions concernant nos salaires ont été prises ? Y aura-t-il un changement en cours d'année? Depuis 2006-2007 que cela dure, nombre de jeunes enseignants spécialisés, une fois leur formation terminée à la HEPL, partent à l'état à cause des salaires CCT AVOP-AVMES qui sont franchement indécentes!! La colère monte chez certains, d'autres se résignent et quittent leur fondation qui se retrouve à former les jeunes enseignants spécialisés qui une fois formés et expérimentés partent.

Pour parler franchement, nombre d'entre nous commencent à penser que cette situation, ce blocage, est la faute de l'AVMES et l'AVOP qui n'arrivent pas à se mettre d'accord!? Est-ce le cas? Pourquoi n'arrive-t-on pas à trouver un consensus? Nombre de collègues me parlent de leur mécontentement à ce sujet, certains mêmes disent que sans l'AVOP et l'AVMES tout cela serait réglé depuis longtemps, certains même parlent de partir du syndicat... Bref, le mécontentement commence à se faire entendre. Moi-même quand je compare mon salaire avec celui d'un collègue à l'état avec le même nombre d'annuités, la différence est de 2000.- frs/mois soit plus de 40% de différence. C'est énorme!!!!

Avez-vous de bonnes nouvelles à nous transmettre!? La réunion du 19 janvier a-t-elle permis de trouver des solutions concrètes qui seront rapidement mises en place?

En attendant, je me permets de vous transmettre mes meilleurs messages.

Communiqué du comité de l'AVMES: situation salariale des enseignants spécialisés du parapublic.

Depuis 4-5 ans, l'AVMES a interpellé régulièrement l'AVOP à ce sujet. Nous nous sommes heurtés régulièrement à un déni de la gravité de la situation jusqu'à la date historique du 26 septembre 2011 où le comité de l'AVOP a admis, après études de cas réels que nous leur avons transmis, qu'il y avait un sérieux problème: une différence salariale de 1000 frs par mois environ (et qui peut aller jusqu'à 2000.- avec un master).

Pour y voir plus clair, voici un bref historique de la situation.

- **Entre 2007 et 2008**, l'AVMES travaille sur un projet nommé "Fourchette horaire" pour améliorer et harmoniser le statut horaire des enseignants spécialisés soumis à la CCT AVOP-AVMES. Elle soumet ce projet à l'AVOP qui le refuse.
- **En décembre 2008** entre en vigueur, pour les employés de l'Etat, la nouvelle grille DECFO-SYSREM qui revalorise les enseignants spécialisés (11A/B). Il faut se rappeler que lors des négociations avec les syndicats, le Conseil d'Etat avait exclu le parapublic.
- **Le 12 mars 2009**, l'AVMES convoque une assemblée générale extraordinaire au Valentin à Lausanne pour étudier la situation salariale péjorée des enseignants spécialisés du parapublic depuis l'entrée en vigueur de DECFO-SYSREM. L'assemblée décide de faire circuler une pétition qui donne le mandat au comité de l'AVMES de négocier avec l'AVOP pour améliorer notre statut et de prendre contact avec l'Etat pour une éventuelle étatisation.

- **Dès la rentrée d'août 2009**, les enseignants de l'Etat bénéficient du "cliquet": une revalorisation d'une demi classe après 15 ans d'expérience s'ils acceptent une tâche spéciale dans l'établissement.
- **En 2009-10**, les rencontres que nous avons avec l'AVOP sont tendues depuis notre demande d'étude d'étatisation et le dossier n'avance pas. Pour le comité de l'AVOP, la situation n'est pas aussi préoccupante que nous l'affirmons, avec pour argument que les enseignants des institutions qui s'engagent à l'Etat ne sont pas mieux payés. (...)
- **En début 2010**, un collègue fait circuler une pétition demandant l'amélioration de notre statut salarial.
- **Le 16 mars 2010**, le député Dolivo (La Gauche) dépose un postulat au Grand Conseil demandant une étude pour résoudre cette situation inéquitable pour les enseignants spécialisés du parapublic. Après étude par une commission, le postulat est accepté par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat doit répondre à ce postulat dans un délai qui n'est pas fixé par la loi. Le comité de l'AVMES organise un événement (panneaux, flyers et slogans) devant le palais de Rumine où se réunit le Grand Conseil pour soutenir le postulat qui passe avec une confortable majorité.
- **Au printemps 2010**, suite au dépôt de ce postulat, Mme la Cheffe du département, A-C Lyon, demande à l'AVMES de faire un sondage auprès de ses membres sur leur désir de devenir employé d'Etat, indépendamment du statut salarial. Le sondage montre que de manière générale, **en cas d'égalité salariale**, les enseignants restent attachés à leurs institutions. D'autre part, Mme la Cheffe du département nous informe qu'il n'y a plus lieu de nous rencontrer avant la réponse au postulat, la balle étant dans le camp du Grand Conseil.
- **Le 10 novembre 2010**, lors de l'AG à Crêt-Bérard, le comité de l'AVMES informe ses membres que depuis l'entrée en vigueur du "cliquet" pour les enseignants de l'Etat, la différence salariale est conséquente.
- **Au printemps 2011**, l'AVMES récolte des documents (fiches de salaires de collègues qui ont passé à l'Etat) pour faire une comparaison et donner des chiffres réels, preuves à l'appui. Elle transmet ces documents à l'AVOP.
- **Le 26 septembre 2011**, l'AVOP admet qu'il y a un sérieux problème et nous convenons de faire une demande commune auprès de Mme A-C Lyon pour une demande d'indemnité dans un bref délai.
- **Le 12 octobre 2011**, lors de son AG ordinaire à Crêt-Bérard, la proposition de l'AVOP de 200 à 300 frs par mois est jugée indécente par les membres de l'assemblée qui décide de faire circuler une pétition dans toutes les institutions demandant la parité de salaire avec celui de l'Etat et un rétroactif depuis l'entrée de DECFO-SYSREM en décembre 2008. Nous recueillons 327 signatures sur 405 ETP dans le parapublic.
- **En décembre 2011**, lors de la votation sur le budget au Grand Conseil, le député M. Dolivo (La Gauche) fait une proposition d'amendement de 5 millions pour les enseignants spécialisés du parapublic. L'amendement est refusé avec environ 60 abstentions, plus de la moitié des députés. Ce n'est pas un refus net mais cela signifie probablement que le sujet doit être étudié de manière plus approfondie.
- **Le 19 janvier 2012**, l'AVMES rencontre l'AVOP et le DFJC. La séance permet de clarifier un certain nombre de questions mais en pose de nouvelles. L'AVOP se positionne clairement en renonçant à demander une indemnité pour les enseignants spécialisés avec l'argument que les autres fonctions (éducateurs, msp, psychologues, etc.) seraient prétéritées. Il ressort de cette séance qu'une **décision politique** devra être prise.
- **Plusieurs options** peuvent être envisagés, plus ou moins probables, et qui devront être votées par le Grand Conseil:
 - tout le parapublic est étatisé
 - la grille salariale DECFO-SYSREM est appliquée dans de la CCT unique à tout le parapublic
 - les enseignants spécialisés sont **un peu revalorisés** avec la CCT unique
 - les enseignants spécialisés du parapublic deviennent employés d'Etat
 - rien ne change et les institutions ne trouveront plus d'enseignants

Ces solutions devront être étudiées, chiffrées et votées vraisemblablement au cours de cette année.

En conclusion, le comité de l'AVMES conseille à ses membres de prendre exemple sur notre jeune collègue qui nous a envoyé le courriel ci-dessus et d'écrire à l'AVOP, notre employeur, afin d'activer la situation (avec copie à l'AVMES et à la Cheffe du département Mme A-C Lyon).

L'AVMES va continuer sa croisade et étudier avec l'AVOP les conséquences d'une éventuelle étatisation, solution qui nous paraît la plus envisageable à l'heure actuelle. Elle permettrait de résoudre l'épineuse question salariale et son corollaire, la problématique de l'emploi dans les institutions.

février 2012